

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 12 (1920)
Heft: 5

Artikel: La fusion des fédérations du bâtiment
Autor: Schürch, C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383314>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

chose curieuse, surtout chez les étrangers, alors que dans nombre de fédérations ceux-ci en étaient les créateurs et aussi les forces vives. Les ouvriers du pays observaient d'ailleurs également dans cette profession une attitude plus que réservée; si bien que cette fédération ne pouvait compter sur aucune stabilité dans ses effectifs. A chaque période de prospérité dans son activité syndicale succédait immédiatement un nouveau recul.

Pour amener de la stabilité dans cette organisation, on eut alors l'idée de fusionner les quatre organisations du bâtiment, soit: les maçons et manœuvres, les charpentiers, les peintres et plâtriers et les ouvriers de la pierre. Mais tous les efforts faits dans ce sens n'amenèrent d'autres résultats que de créer en quelques endroits des cartels de syndicats du bâtiment.

La guerre changea la situation. Toutes les fédérations perdirent un nombre considérable de membres, et celles du bâtiment tout particulièrement. Les quatre fédérations précitées n'atteignirent guère ensemble, en 1915, que 2000 membres. La fédération parente du bois ne dépassait guère les 3000.

Ces faits eurent leur écho au comité de l'Union syndicale qui chargea son secrétariat de faire une nouvelle tentative vers une fusion. Un projet fut établi et toutes les fédérations répondirent favorablement, à l'exception des charpentiers qui se tinrent sur la réserve.

Dans le projet soumis à la discussion, le secrétariat de l'Union syndicale proposait de comprendre dans cette fédération du bâtiment, les ouvriers sur bois, les peintres et plâtriers, les maçons et manœuvres, les charpentiers, les ouvriers de la pierre et de la céramique, les couvreurs et les installateurs. Ces deux dernières branches devant être cédées par la F. O. M. H. Mais cette dernière fit valoir que l'ensemble du mouvement n'en serait guère fortifié s'il fallait enlever des membres à une autre fédération et qu'il était douteux que les intéressés de ces deux branches voulussent quitter la F. O. M. H. Cette fédération fut donc mise hors de cause.

On comprendra sans peine que la réunion de tant d'éléments divers comme on en rencontre dans les branches du bâtiment, ne devait pas être chose facile. A ces difficultés d'ordre moral venaient s'ajouter des différences dans les cotisations et les secours. Les dettes d'une fédération provenant de ses engagements dans diverses coopératives de production étaient également un sérieux obstacle.

Dans une conférence qui réunissait à Zurich, les 29 et 30 mai 1915 déjà, les représentants des ouvriers sur bois, les maçons et manœuvres, les peintres et plâtriers et les ouvriers de la pierre et de la céramique, un projet de fusion fut admis dans ses grandes lignes, mais deux questions restèrent insolubles. D'abord l'absence des charpentiers, puis les engagements des peintres et plâtriers dans les coopératives de production. Il fut décidé de ne pas aller de l'avant avant d'avoir mis ces questions au clair. Cette dernière question, plutôt secondaire, semblait compromettre cependant toute possibilité de fusion, les peintres et plâtriers exigeant même que la nouvelle fédération s'engageât à subventionner les coopératives de production, tandis que les autres fédérations s'y refusaient absolument. Une proposition de créer, comme pis aller, un cartel de ces différentes organisations, n'obtint aucun succès, alors même que dans les principaux centres des assemblées communes des diverses sections des fédérations intéressées adoptèrent cette idée.

La question resta en l'état jusqu'en 1916, et il semblait bien que l'on avait laissé passer le moment psychologique favorable à une fusion.

A la demande des maçons et manœuvres et des ouvriers de la pierre, le comité de l'Union syndicale reprit ce problème. De nouvelles démarches donnèrent comme résultat que les maçons et manœuvres se déclarèrent favorables à une fusion, et cela sans conditions. Les ouvriers de la pierre se déclarèrent favorables à la condition que les peintres et les plâtriers au moins donnent également leur adhésion à la nouvelle fédération. Les peintres et plâtriers exigèrent la collaboration des ouvriers sur bois. Ces derniers demandaient que fusse tranchée la question des coopératives de peintres et plâtriers et que les coopératives de production ne soient pas soutenues par les moyens financiers ordinaires des fédérations.

Un projet de fusion et des statuts tenant compte de tous ces desiderata furent élaborés. Mais, un comité central étendu de la Fédération des ouvriers sur bois vota à sa séance du 2 novembre 1919 la résolution suivante qui compliquait à nouveau la question:

«Considérant que la diversité organique des fédérations qui entrent en cause constitue un obstacle sérieux à une fusion immédiate sur la base d'un statut commun et vu que dans la période de lutte actuelle, un arrangement provisoire, à titre de transition, est peut recommandable, il vaut mieux qu'une fusion ait lieu par étapes. Nous sommes d'accord avec la conception des ouvriers du bâtiment, contenue dans le procès-verbal de la séance du 10 septembre 1919, savoir qu'ils sont parfaitement à même d'opérer une fusion sans les ouvriers du bois.

Les ouvriers du bâtiment, peintres et plâtriers, les ouvriers de la pierre et de la céramique fusionneraient tandis que les ouvriers du bois opéreraient leur fusion avec la fédération des charpentiers. Ce serait là la première étape.

La Fédération suisse des ouvriers du bois est d'accord avec une fusion immédiate avec celle des charpentiers, et cela sur la base suivante:

1. Les deux syndicats fusionneront sous le nom de «Fédération suisse des ouvriers du bois».

2. Le jour même où ils opéreront leur fusion, l'actif et le passif de ces fédérations passeront à la nouvelle fédération.

3. Les organes des deux fédérations fusionneront et paraîtront en allemand et en français.

4. Le siège de la fédération est établi à Zurich. Le comité central sera réélu et le nombre des membres qui le constituent, augmenté.

5. Les secrétariats centraux fusionneront. Les fonctionnaires des deux fédérations passeront au service de la nouvelle fédération. En cas de nécessité, St-Gall, dans la Suisse orientale, pourra être désigné comme lieu de résidence à un fonctionnaire.

6. Les cotisations et les secours seront uniformisés. Ce sont les statuts de la Fédération des ouvriers du bois qui constitueront la base des nouveaux statuts.

7. La fusion s'opérera à la date du 6 janvier 1920.»

Cette proposition ne fut pas admise par les charpentiers, mais elle engagea l'assemblée des délégués des peintres et plâtriers, réunis le 30 janvier 1920, à s'opposer à la fusion. Cependant, à la suite d'un referendum, les membres de cette fédération acceptèrent la fusion à une centaine de voix de majorité. Comme les charpentiers et les ouvriers de la pierre avaient, eux aussi, accepté la fusion, un congrès réuni des quatre fédérations acceptantes devenait possible. Il eut lieu les 4 et 5 mai et la fusion fut votée définitivement et à l'unanimité avec entrée en vigueur le 1er juillet 1920.

Zurich a été désigné comme section directrice avec siège du comité central, et Berne aura à constituer la commission des réclamations.

La nouvelle fédération, qui comprend ainsi les maçons et manœuvres, les peintres et plâtriers, les ouvriers de la pierre et de la céramique et les charpentiers, groupera une quinzaine de mille membres et prendra d'emblée une place en vue dans l'Union syndicale suisse.

Ch. Schürch.



Une délégation en Russie

Le prolétariat de l'Europe occidentale est hautement intéressé à la situation de la Russie, et cependant, il n'y a peut-être pas de pays dont la vie et les conditions économiques soient autant ignorées que celles de ce grand peuple. Selon la couleur politique, la presse de l'Europe occidentale les dépeint en rouge ou en noir. Il est impossible de juger d'après ces exposés contradictoires. On s'efforce, particulièrement dans les journaux bourgeois, de discréditer les institutions créées par les bolchévistes et on présente le pays comme se trouvant dans une profonde dissolution économique. Il est cependant remarquable que le règne des bolchévistes dure déjà depuis trois ans, et que les gouvernants actuels de la Russie ont vaincu jusqu'à présent tous leurs adversaires.

Dans ces circonstances, il n'est pas étonnant si la classe ouvrière désire ardemment connaître de visu la situation de la Russie. Comme il est impossible aux ouvriers de rendre eux-mêmes visite à Lénine et à Trotzki, le vœu fut exprimé d'envoyer au moins une délégation en Russie, composée de camarades dans lesquels on a confiance et qui pourraient apprécier objectivement la situation qu'ils trouveront.

La conférence des unions ouvrières, du 29 février à Olten, chargea le comité de l'Union syndicale d'examiner la question de l'envoi d'une délégation, les possibilités de voyage, d'établir un programme et de présenter un rapport à ce sujet. La question des frais étant, il est vrai, la bien plus importante. On devait essayer d'intéresser à ce projet le Parti et éventuellement l'Union suisse des sociétés coopératives.

Entre temps, le comité de l'U. S. I. a décidé d'envoyer une délégation en Russie dans le même but.

Le nouveau Bureau international du travail veut à son tour envoyer une délégation. La lettre suivante nous est parvenue du bureau de l'U. S. I.:

Chers camarades,

Lors de la séance du conseil d'administration du Bureau international du travail de la Société des Nations, qui eut lieu au mois de janvier à Paris, il fut décidé, sur la proposition du représentant du gouvernement polonais, Sokal, et avec l'appui des délégués ouvriers, de faire dans le plus bref délai une enquête sur la situation économique de la Russie.

Il résulte de la discussion de cette proposition que différentes difficultés s'opposent à son exécution et qu'il serait désirable de se mettre en relation avec le Conseil supérieur de la Société des Nations pour s'assurer de sa collaboration.

Le directeur du Bureau du travail, Albert Thomas, fut chargé pour cette raison d'engager des pourparlers avec le Conseil supérieur. La conférence du conseil d'administration, convoquée pour le mois de mars à Londres, devait prendre des décisions définitives.

Il a été décidé:

1. Une commission d'enquête sera envoyée dans le plus bref délai possible en Russie. Elle doit se composer de 15 membres, dont 5 seront désignés par les gouvernements, 5 par les groupements patronaux et 5 par les groupements ouvriers.

2. Un patron et un ouvrier seront nommés qui, sur la demande du Conseil supérieur, se joindront à la commission d'enquête politique qui sera chargée par le Conseil supérieur de se rendre en Russie.

Le conseil d'administration se déclara d'accord de désigner les deux personnes mentionnées sous chiffre 2 et nomma le patron Anton Carlsund, de Suède, et notre ami Stuart Bunning, d'Angleterre, à la condition que les deux personnes nommées ne seraient pas simultanément membres de la commission d'enquête pour la Russie désignée par le Bureau du travail.

Pour ce qui concerne les personnes mentionnées sous chiffre 1, le groupe des délégués ouvriers nomma les camarades suivants: nos amis Baeck (Belgique), Sassenbach (Allemagne), Dumoulin (France), Baldesi (Italie), et Ole Lian (Norvège). Chaque délégué a cependant le droit de s'adjoindre deux experts techniques, dont l'un fera en même temps les fonctions de secrétaire. Notre groupe ouvrier décida à Londres d'interpréter cette disposition de telle sorte que le groupe des représentants ouvriers nommerait lui-même l'un des experts techniques, tandis que le second, qui devra participer à la délégation comme secrétaire, serait nommé par le délégué même. Furent désignés comme experts techniques: Dürr (Suisse), Tayerle (Tchéco-Slovaquie), Caballero (Espagne), Domes (Autriche), et Martel (Canada).

Nous vous prions de bien vouloir faire le nécessaire pour que les délégués, respectivement les experts techniques acceptent les fonctions qui leur sont réparties et participent à la commission d'enquête. Si vous préférez nommer d'autres personnes à la place de celles proposées, vous êtes naturellement entièrement libres. Nous avons été obligés de prendre nos décisions dans le délai de quelques jours et nous avons tenu compte, dans la nomination des personnes, autant que possible des intérêts des organisations qui entrent en considération dans cette affaire.

Comme la commission d'enquête devra entreprendre son voyage le plus rapidement possible et que, par conséquent, il faut que les passeports soient procurés avec la plus grande hâte, nous vous invitons de nous informer ainsi que le directeur du Bureau international du travail, Albert Thomas, Seabor Place 7, Londres, si vous êtes d'accord avec les personnes proposées et, si ce n'est pas le cas, nous aviser des noms des personnes que vous avez désignées. Veuillez nous donner simultanément connaissance du nom de l'expert technique qui devra accompagner le délégué.

Les frais de l'enquête sont entièrement à la charge de la Société des Nations, si bien qu'aucune charge financière ne vous incombera.

La séance de la commission du 17 avril s'est occupée de la teneur de cette lettre. Il est clair que cette délégation ne peut remplacer une délégation entièrement nommée par les ouvriers mêmes. Il est cependant à craindre que si les travailleurs renoncent à participer à cette mission, ils n'aient aucun contrôle sur les rapports présentés par les représentants des gouvernements et des patrons, et il faudrait, par conséquent, s'attendre à des comptes rendus fort partiels. La commission décida donc, avec une grande majorité, de prendre part à cette mission du Bureau international du travail, à la condition que les fédérations syndicales russes soient aussi d'accord avec elle. On s'informerait à cet égard en Russie.

Entre temps, on devra continuer les travaux préliminaires pour l'envoi d'une délégation suisse en Russie.

Un très long questionnaire a été établi pour les travaux de la mission du Bureau international du travail, nous n'en pouvons donner ici que les grandes lignes: